



Numéro de l'acte	2022-115-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N° 2022-115

JEUNESSE : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – FIXATION DES TARIFS ET DES DATES D'OUVERTURE ALSH ET CAJ POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTEUR :

Monsieur Thierry MERCIER

Adjoint au Maire, Affaires générales – Personnel Communal – Elections – Vie associative

Par délibération n° 03 février 2020, la Municipalité a décidé de déléguer l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) à l'Association Community et en a fixé les tarifs pour l'année 2023 via l'annexe N°5 de la convention de DSP.

Il est proposé, en accord avec le délégant, d'organiser les Accueils Collectifs de Mineurs sur la commune comme suit :

- durant les vacances d'été aux périodes suivantes :
 - o du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023
 - o du 31 juillet 2023 au 22 août 2023
- durant les mercredis de la période scolaire
- durant les petites vacances scolaires

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : pour l'année 2023, **VALIDE** les périodes d'ouverture des Accueils Collectifs de Mineurs comme repris dans le tableau annexé pour les 2 sites : Centre social Jean Ferrat et Les Bellons.

ARTICLE 2 : pour l'année 2023, **FIXE** les différents tarifs applicables à chacun des centres, suivant l'annexe 5 de la convention de DSP,

- la participation des familles variera selon le quotient familial, suivant tableaux ci-joint. Une majoration est appliquée pour les enfants non-arquois.
- lors de l'inscription, il sera exigé le règlement d'un forfait de 5 jours non remboursable sauf en cas de problème familial ou de maladie entraînant une absence justifiée
- un coût supplémentaire par animation et par enfant pour les différents stages organisés par le Centre de Loisirs Sans Hébergement suivant tableau ci-joint. Les frais d'inscriptions aux stages sont à régler d'avance, lors du dépôt du dossier. Cette avance est non-remboursable sauf en cas de problème familial ou de maladie entraînant une absence justifiée
- Durant la période d'été un service de ramassage sera organisé par le délégataire pour les enfants dont le domicile est éloigné du Centre, une participation journalière par enfant est fixée à 0.50€ par trajet.

- une participation par enfant fréquentant la garderie est fixée à 1€ la séance pour l'été, soit le matin, soit le soir.

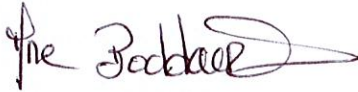
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

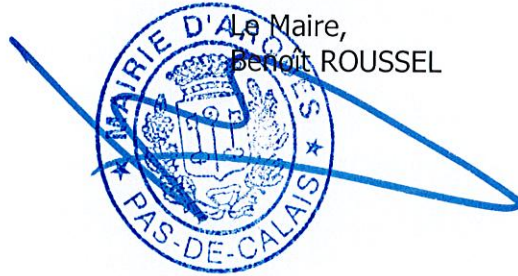
- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.